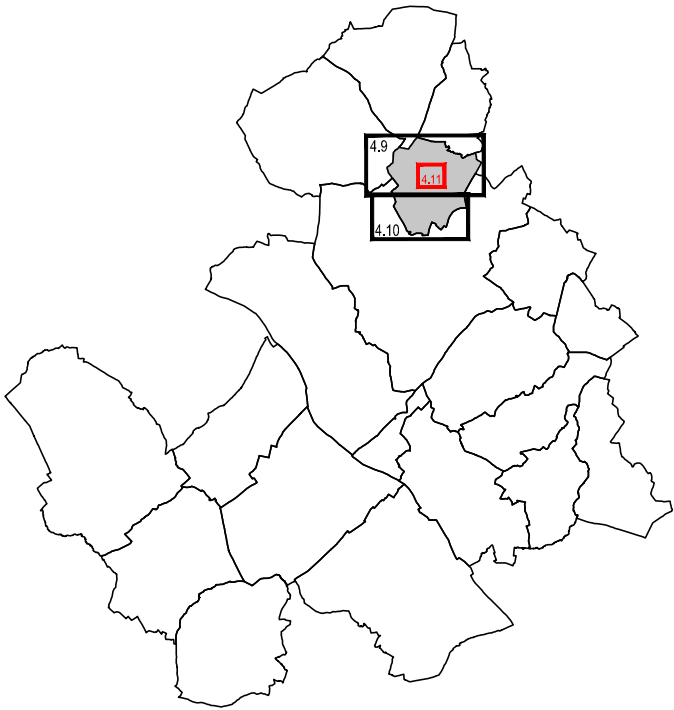


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Escrignelles
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	

GEOMEXPERT sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bt

Bâtiment
- Eg

Eglise
- Élément architectural
- Cx

Croix
- Pu

Puits

Patrimoine naturel :

- Haie
- Fossé
- Espace arboré
- Pa

Parc

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Limite administrative

Emplacement réservé		
	Objet	Bénéficiaire
E1	Cimetière	Commune
E2	Extension du cimetière	Commune